

# S'installer en libéral

**Donnez vie à votre projet**



Organisme certifié

[www.orionsante.fr](http://www.orionsante.fr)

ISO 29990  
ISO 9001:2008  
BUREAU VERITAS  
Certification



[contact@orionsante.fr](mailto:contact@orionsante.fr)

# 2 jours pour donner vie à votre projet

En partenariat avec



VEGA

## Programme

### 1. Je m'installe

- Je vérifie les conditions d'installation et de remplacement
- Je détermine mon lieu d'implantation
- J'effectue les démarches
- Je choisis mon mode d'exercice

### 2. Je m'équipe

- Je choisis un local
- Je prépare mon matériel
- Je fais l'acquisition d'un véhicule

### 3. Je m'assure

- Je choisis une assurance RCP
- J'assure mon local et mon véhicule
- J'identifie les dispositifs de prévoyance
- Je découvre l'assurance volontaire accident du travail

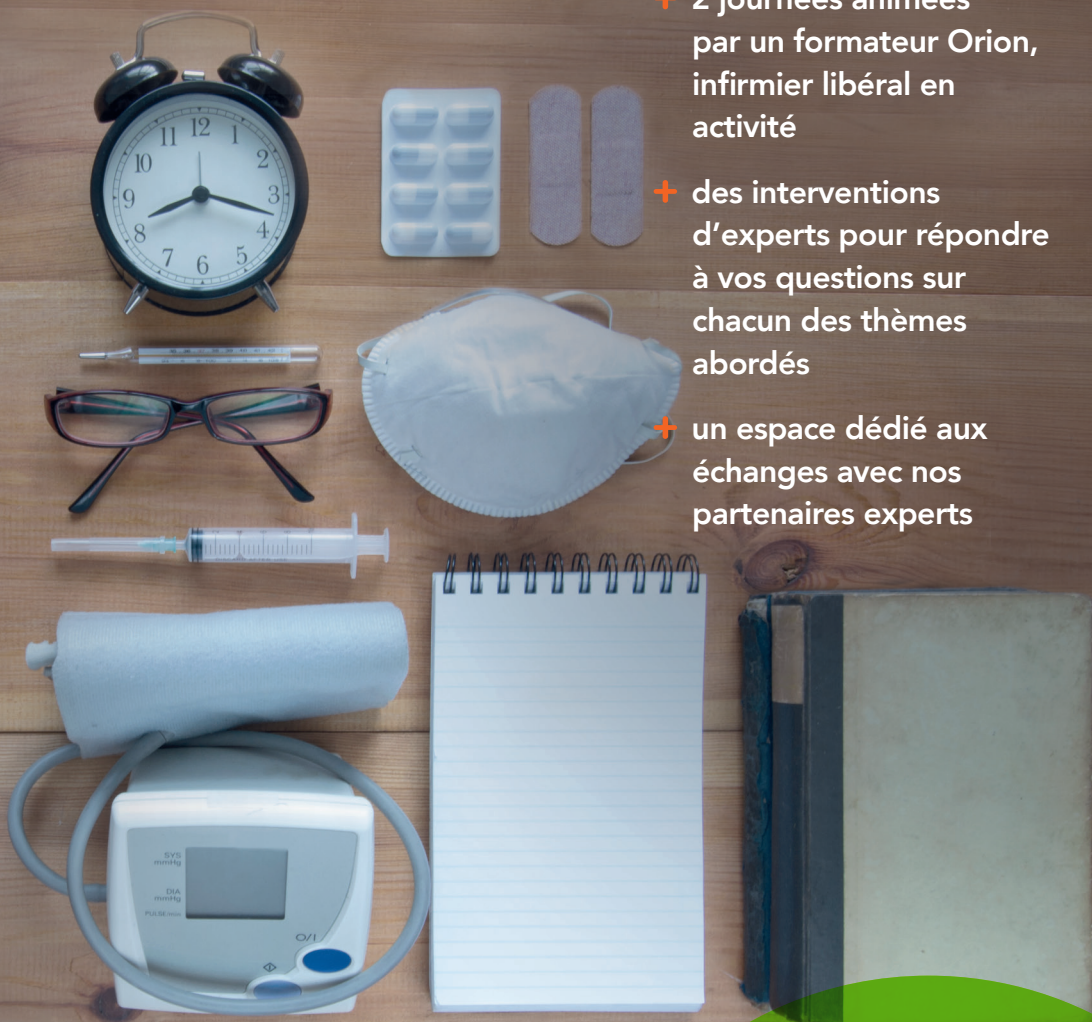
### 4. J'exerce

- J'organise mes tournées
- Je gère les déchets de soins
- Je me forme

### 5. Je gère mon activité

- Je facture mes soins
- Je tiens ma comptabilité
- Je déclare mes revenus





- + 2 journées animées par un formateur Orion, infirmier libéral en activité
- + des interventions d'experts pour répondre à vos questions sur chacun des thèmes abordés
- + un espace dédié aux échanges avec nos partenaires experts

Tarif :  
**99 € TTC\***

\*Offre valable jusqu'au 31/12/2016

Paris  
**10 et 11  
octobre**  
Marseille  
**21 et 22  
novembre**

# Interview



## Virginie Grangeon, infirmière libérale Le Puy-en-Velay (43)

**Concrètement, que vous a apporté cette formation ?**

De nombreuses choses ! Cette formation a le mérite de balayer tout un éventail de modalités qu'il est nécessaire de connaître avant de s'installer en libéral.

Sont abordées les démarches administratives obligatoires (CPAM, CARPIMKO, URSSAF), les différents modes d'exercice et les contrats associés, l'équipement indispensable à une bonne pratique (cabinet, véhicule), mais aussi tout ce qui touche au petit matériel du quotidien.

**Le statut de l'infirmière libérale, ses responsabilités : ces notions doivent désormais vous être familières...**

Complètement ! Nous avons passé en revue les différentes particularités liées à l'exercice libéral. Cela concerne aussi bien la fiscalité du régime que notre couverture sociale personnelle, ou bien encore les obligations liées au conventionnement (télétransmission, formation) et aux bonnes pratiques (traçabilité, traitement des déchets).

**Selon vous, quels sont les points forts de ce programme de formation ?**

Tous les intervenants sont experts dans leur domaine : ils sont là pour nous informer et répondre à nos questions. Tous les chapitres sont abordés de manière extrêmement concrète, de sorte que nous connaissons, à la fin du programme, les formalités à accomplir pour donner vie à notre projet. Enfin, la présence d'un infirmier libéral est un "plus" indéniable : il nous fait part de son expérience comme des pièges à éviter.



**Information ou inscription  
auprès de nos conseillers  
en formation :**

**04 99 133 500**